

RÉUNION DU 26 MAI 2011

Le vingt-six mai deux mille onze, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le seize mai deux mille onze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents: Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Francis ANDRIEU; André BURGER; Michel BROTTTE ; Philippe BOYENVAL ; Laurence LESTIENNE ; Marcel LEVEQUE ; Christine LEMPEREUR.

Absents excusés : Christiane CLAISSE (pouvoir à D. DHORNE) ; Michaël BOURSE (pouvoir à G. LEROUX) ; Dominique HESDIN (pouvoir à A. CORON).

Secrétaire de séance : Francine DELPIERRE-DESPLANCHES

Compte rendu affiché le : 02 juin 2011

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande que soit ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :
1/ Acquisition d'un défibrillateur : demande de subvention sur réserve parlementaire;
2/ Décision modificative n°1.
Le Conseil Municipal donne son accord.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2011.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - ELECTION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT.

M. le Maire fait lecture du courrier de M. Jean-Paul MOLIN, en date du 30 avril 2011, dans lequel il l'informe de sa démission du poste de délégué communal au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt. Il n'assumera plus, de ce fait, la délégation d'adjoint aux affaires scolaires que M. le Maire lui avait confié.

M. Gilles LEROUX a proposé de reprendre les affaires scolaires et en contrepartie M. MOLIN se charge de la gestion du personnel communal, de l'entretien des bâtiments communaux et des travaux.

M. le Maire a, par courrier du 03 mai 2011, averti Madame la Présidente du SISCO de cette démission. Il a également pris un arrêté réorganisant les délégations aux adjoints.

Reste au Conseil Municipal à désigner un nouveau délégué au sein du SISCO.

Suite à la démission, le 30 avril 2011, de M. Jean-Paul MOLIN en tant que délégué de la commune au Syndicat Intercommunal de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt, le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire.

M. Gilles LEROUX se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, désigne, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. Gilles LEROUX pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt.

III - ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TRAVAUX, URBANISME ET ENVIRONNEMENT.

Suite à la réorganisation des délégations entre les adjoints, le Conseil Municipal doit désigner le nouveau vice-président de la commission travaux, urbanisme et environnement.

Le Conseil Municipal a désigné comme membres de la commission communale "Travaux, Urbanisme et Environnement", les personnes suivantes :

Vice-président : Jean-Paul MOLIN.

Membres : Francis ANDRIEU, Philippe BOYENVAL, André BURGER, Francine DELPIERRE-DESPLANCHES, Dominique DHORNE, Marcel LEVEQUE, Gilles LEROUX.

IV - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD) D'AMIENS METROPOLE.

M. le Maire ayant donné à M. LEROUX la délégation de sécurité, il convient de nommer un nouveau représentant de la commune au sein du CISPD d'Amiens Métropole.

Monsieur le Maire indique que par décret en date du 17 juillet 2002 le Gouvernement a défini les dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention de la délinquance et la sécurité.

Amiens Métropole a créé, le 19 décembre 2002, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur le territoire d'Amiens Métropole.

Suite à l'arrêté du maire d'Hébecourt du 03 mai 2011 portant de nouvelles délégations, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune au sein de cette instance.

Monsieur LEROUX se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, M. LEROUX pour représenter la commune au sein du CISPD d'Amiens Métropole.

V - TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR L'EFFACEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE DE LA RESIDENCE DES HAIES : SOUSCRIPTION DU MARCHE (PROCEDURE ADAPTEE).

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de génie civil pour l'effacement du réseau téléphonique de la résidence des Haies et relevant de la procédure adaptée.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Suivant la délibération du Conseil Municipal du 03/12/2010, une convention a été signée avec France Télécom. Or, il s'avère que les travaux de génie civil ne sont pas compris dans cette convention.

2 - Le montant prévisionnel du marché :

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 5 000 € HT

3 - Procédure envisagée :

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

4 - Cadre juridique :

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui.

5 - Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de travaux de génie civil pour l'effacement du réseau téléphonique de la résidence des Haies et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.*
- *d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.*
- *dit que des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au compte 2315-092.*

VI - TRAVAUX DE REFECTION DU LOGEMENT COMMUNAL : SOUSCRIPTION DU MARCHE (PROCEDURE ADAPTEE).

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection du logement communal et relevant de la procédure adaptée.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Changement des fenêtres, des velux, isolation du plafond du SAS du logement communal.

2 - Le montant prévisionnel du marché :

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 5 000 € HT

3 - Procédure envisagée :

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

4 - Cadre juridique :

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui.

5 - Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de changement des fenêtres, des velux, isolation du plafond du SAS du logement communal et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.*
- *d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.*
- *dit que des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au compte 2181-095.*

VII - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que, pour des raisons professionnelles, Mme Isabelle DURANT ne souhaite plus être membre bénévole du CCAS.

Par contre, son mari en retraite, Jean DURANT, propose sa candidature.

Le Conseil Municipal accepte la démission de Mme Isabelle DURANT et désigne M. Jean DURANT comme nouveau membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

VIII - ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR : DEMANDE DE SUBVENTION SUR RESERVE PARLEMENTAIRE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat d'un défibrillateur (qui sera mis à la disposition des hébécourtois) pour un montant estimé à 2 763 € HT, soit 3 304.55 € TTC.

Cette estimation correspond aux devis de la société Bastide d'Amiens pour le défibrillateur automatique et les électrodes (2 290€ et 165€), et de la société SEDI pour l'armoire murale (308€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet et demande une subvention au Ministère de l'Intérieur sur la réserve parlementaire.

IX - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Monsieur le Maire signale aux membres de l'assemblée que suite aux travaux d'éclairage public de l'Allée du Cèdre et conformément à la convention passée en 2010 avec la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme, la commune est redevable à celle-ci de la somme de 15 182.55€ minorée de l'aide de la FDE80 qui s'élève à 5 123.64 €.

Cette somme finale avait été prévue au Budget Primitif 2011 via les restes à réaliser.

Or, la FDE80 a émis un titre de recette correspondant à la totalité de la somme et un mandat du montant de son aide.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte les mouvements de crédits budgétaires suivants :

<i>- compte 2152-090 (ID) :</i>	<i>+ 5 123.00€</i>
<i>- compte 13258 (IR) :</i>	<i>+ 5 123.00€</i>

X - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Logement communal

M. DHALLEINE et Mlle BOUTILLIER ont fait parvenir en mairie un courrier du 17 mai 2011 annonçant leur intention de quitter le logement au 15 juillet 2011.

Une note d'information a été distribuée dans le village.

2/ Amiens Métropole : rapports 2009.

- sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

- sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement.

Ces deux rapports sont consultables en mairie.

3/ ERDF : participation financière des collectivités locales

Monsieur le Maire commente un document reçu lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires de la Somme sur la prise en charge des coûts de raccordement pour l'alimentation électrique d'une parcelle qui a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

4/ Picardie Regards Croisés : souscription de la commune

Le Conseil Municipal décide l'achat de 10 livres d'art "Les charmes du Canton de Boves"(édition prévue en septembre 2011) pour la mairie.

5/ Calendrier électoral des 12 mois à venir.

Les élections sénatoriales sont prévues le 25 septembre 2011.

L'élection présidentielle est prévue avec un premier tour le 22 avril 2012 et un second tour le 06 mai 2012.

Les élections législatives sont prévues les 10 et 17 juin 2012.

6/ Prochaine réunion de la commission urbanisme :

Elle aura lieu le lundi 20 juin à 18h30.

Séance levée à 19h41.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

M. DHORNE	M. LEROUX	Mme DELPIERRE- DESPLANCHES	M. MOLIN	Mme CORON
M. ANDRIEU	M. BOURSE	M. BURGER	M. HESDIN	M. BROTTÉ
M. BOYENVAL	Mme LESTIENNE	M. LEVEQUE	Mme CLAISSE	Mme LEMPEREUR